

( 1 )

( N° 167. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 1835.

---

Suppression des droits et des prohibitions de sortie <sup>(1)</sup>.

---

ARTICLE PREMIER.

*Dispositions additionnelles présentées par M. MANILIUS.*

Toutefois, en ce qui concerne les marchandises considérées comme déchets et les minerais, les mêmes droits, ou prohibitions, pourront de nouveau être rendus applicables, en cas d'urgence; pendant l'intervalle des sessions législatives, par arrêté royal motivé.

Le Gouvernement en donnera connaissance aux Chambres dans leur plus prochaine session.

---

ART. 2.

*Amendement présenté par M. OSY.*

Retrancher du n° 1<sup>o</sup>, les mots : *les chiffons de laine exceptés.*

---

*Amendement présenté par M. ORBAN.*

Rédiger le n° 4<sup>o</sup> de la manière suivante :

« Sont maintenus les droits sur les écorces à tan exportées par les frontières de  
» terre, et fixé à 25 francs par 1,000 kilogrammes le droit sur les os de toute  
» espèce. »

---

*Amendement présenté par M. VERHAEGEN.*

Substituer dans le n° 4<sup>o</sup> le chiffre de 50 francs à celui de 25 francs.

---

(1) Projet de loi, n° 95.

Rapport, n° 120.

ART....

Les soussignés ont l'honneur de proposer d'ajouter au projet de loi la disposition suivante :

« Les droits actuellement établis sur les vidanges ou autres engrais, à la sortie » des villes, seront abolis dans un délai à fixer par le Gouvernement. »

DE NAEYER.

PIERRE.

VANDER DONCKT.

DE RUDDERE DE TE LOKEREN.

DE PORTEMONT.

COOMANS.

THIENPONT.

MAGHERMAN.

CLEP.

MOXHON.

DE LIEDEKERKE.

---